
Réemploi sur les déchèteries de la Métropole de Lyon

le Grand Lyon

Direction de la Propreté - 20 Rue du Lac

69003 Lyon

[Voir le site internet](#)

Valérie Mayeux-richon

vmayeux-richon@grandlyon.com

Auteur :

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

A l'issue du diagnostic du programme local de prévention des déchets, la Métropole de Lyon a identifié les actions liées au réemploi comme un levier d'action potentiel. Cet état des lieux a montré que des structures pour développer « la seconde vie des déchets » étaient présentes.

De nombreuses actions ont été entreprises par la Métropole de Lyon sur ce volet « réemploi » :

- Test de la collecte des textiles sur quelques déchèteries
- Collecte de vélos sur deux déchèteries avec l'association « Repérages » à l'occasion de la SERD en novembre 2013
- Soutien à l'expérience de la recyclerie de l'INSA de Lyon sur le réemploi d'objets d'étudiants avec le prêt de bungalows (récupération d'objets en juin, revente à la rentrée)
- Accompagnement des communes dans le déploiement de la collecte des textiles sur les espaces publics des communes depuis 2012, mais aussi sur les déchèteries via deux associations

Par ailleurs, dans le cadre de son volet « exemplaire », la Métropole de Lyon en partenariat avec les associations « Le Relais » et « Notre-Dame des Sans abris » a organisé pendant les SERD 2012 et 2013 un événement autour du réemploi : « Donnez une seconde vie à vos vêtements ». Il s'agissait d'une collecte du Relais de vieux vêtements émanant d'agents de la Métropole de Lyon.

Mais l'action qui constitue vraiment l'objet de cette fiche tient à l'engagement depuis 2006 de la Métropole de Lyon sur une activité de réemploi des produits. En effet, la Métropole de Lyon a ouvert 3 "chalets du réemploi" au sein de déchèteries afin de récupérer des objets réutilisables avant qu'ils ne soient jetés dans les bennes. 4 "chalets du réemploi" étaient en place en 2011 (Champagne, Francheville et Villeurbanne et Lyon 9). Les objets récupérés sont revendus par les associations dans leurs magasins ou utilisés pour répondre à leurs besoins (notamment hébergement d'urgence)

Cependant, l'évaluation de ce dispositif a montré ses limites : risque élevé de vol sur site, manque de clarté dans le partage des responsabilités (prestataire, association,...), difficulté de tracer les quantités d'objets récupérés, nombre total de "chalets du réemploi" n'ayant jamais dépassé un nombre de 4 sur un réseau de 18 déchèteries.

Profitant d'une véritable impulsion à travers le programme communautaire de la gestion des déchets, mais aussi d'une délibération du conseil métropolitain du 12 septembre 2011 approuvant le scénario favorisant le

développement du réemploi et des recycleries, la Direction de la Propreté a profité en 2013 du lancement du nouveau marché « déchèteries » pour convenir d'une autre organisation. Il s'agit d'expérimenter de nouvelles modalités de gestion de ces "chalets du réemploi" au sein des déchèteries en confiant à l'exploitant la prise en charge des dons (de la réception jusqu'au transport vers les associations). A terme, il s'agit de tendre vers un maillage des lieux de collecte en vue d'un réemploi généralisé sur le territoire communautaire.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Répondre aux objectifs de développement du réemploi sur le territoire métropolitain du plan d'actions stratégiques de la gestion des déchets 2007-2017
- Promouvoir le réemploi en vue de limiter la production de déchets avec l'atteinte de réduction de 7% des ordures ménagères et assimilés (OMA) d'ici 2015
- Appliquer la délibération du conseil métropolitain N°2011-2422 du 12 septembre 2011 approuvant le scénario favorisant le développement du réemploi et des recycleries par un rapprochement, notamment, avec les régies de quartier et le monde associatif, dans un cadre organisé, conforme aux textes relatifs à la traçabilité des déchets
- Expérimenter de nouvelles modalités de gestion des recycleries au sein des déchèteries afin de constituer un maillage des lieux de collecte, tout en conciliant la présence des acteurs locaux de l'ESS et intégrant les REP.
- Professionnaliser peu à peu l'activité.
- Construire des partenariats et des actions en faveur du réemploi sur l'ensemble du territoire : impulser une dynamique autour du réemploi des produits
- Développer les pratiques de réemploi auprès d'un maximum de foyers à l'échelle du territoire communautaire avec l'enjeu de diminution des encombrants dans les OMR
- Essaimer les pratiques de réemploi et de réduction des déchets (effet « levier »)
- Participer à l'essor de l'économie sociale et solidaire sur le territoire avec un souci de favoriser le développement d'emplois dans ce domaine,

Résultats quantitatifs

Nombre de chalets du réemploi en fonctionnement en 2013 : 3

Nombre de partenaires mobilisés : 2 (Armée du Salut et Foyer Notre Dame des Sans Abris)

Quantité de déchets détournés (estimation) : 900 tonnes en 2013

Résultats qualitatifs

Essaimage des pratiques de réemploi par les deux associations et d'autres acteurs du territoire

MISE EN OEUVRE

Planning

Étapes :

- 2010 - 2011 : Recensement des associations et entreprises en lien avec le réemploi
- 2011 : Réalisation par le service Etudes Méthodes Organisation de la Direction de la Propreté d'une étude d'opportunité de déploiement d'un nouveau dispositif réemploi dans les déchèteries. Dans ce cadre, un état des lieux sur le fonctionnement des "chalets du réemploi" en déchèterie et des rencontres des principaux acteurs du réemploi pour envisager d'éventuels partenariats sur cette thématique ont été menés.
- Fin 2011 : Cartographie des points de collecte des produits destinés au réemploi présents sur le territoire communautaire
- 2013 (1er semestre) : réalisation de différents scénarii de déploiement d'un nouveau dispositif de réemploi sur l'ensemble des déchèteries du territoire communautaire
- 2013 (mars) : Réalisation d'une enquête en vue de connaître les modalités de fonctionnement des recycleries souhaitées par les grands lyonnais : cette enquête a été réalisée dans le cadre d'une mission confiée à l'EM Lyon sur les services rendus en déchèterie. Les recommandations en terme d'information et de communication seront intégrées dans la mise en œuvre du nouveau dispositif de zone réemploi.
- 2013 (jusqu'en juin 2013) : Élaboration du cahier des charges du nouveau marché d'exploitation des déchèteries de la Métropole de Lyon incluant la présence du nouveau dispositif basé sur la prise en charge des "zones réemploi" par l'exploitant des déchèteries, prise en charge allant de la réception des dons jusqu'à leur transport vers les acteurs de l'ESS.
- 2013 (2nd semestre) : Consultation et analyse des offres du marché « déchèteries »

- 2014 (mai) : Début du nouveau marché d'exploitation des déchèteries avec un élargissement des prestations des titulaires. Lorsque les espaces de réemploi seront livrés, ceux-ci devront assurer l'accueil et le stockage des dons dans un espace dédié en déchèterie et le transport de ces dons jusqu'à un site de réception (lieu de stockage de l'association bénéficiaire de ces dons).
- 2014 : Travail sur l'élaboration d'une convention pour la gestion d'une zone du réemploi implantée au sein d'une déchèterie communautaire de la Métropole de Lyon (convention entre la Métropole, l'association et l'entreprise exploitante) : elle formalise les modalités d'organisation, ainsi que les engagements des parties.
- 2014-2015 : Travail sur l'« appel à projets réemploi » : il concerne le réemploi des objets donnés par les habitants sur les espaces réemploi implantés au sein du réseau de déchèteries qui devraient être fonctionnels pour 2015. Il permettra à des acteurs de signer une convention avec la Métropole de Lyon pour s'engager à la réception et au réemploi des dons collectés sur plusieurs déchèteries.
- 2014-2015 : Travail sur la conception des espaces réemploi avec le recours à des étudiants en 1ère année de l'école d'architecture de Lyon
- 2014-2015 : Lancement d'une étude de faisabilité sur un projet fédérateur, coordonné et complémentaire aux dispositifs existant sur le territoire, mené par la Direction de l'ESS, et en partenariat avec les bailleurs sociaux : il s'agit de la création d'une structure unique qui porterait le projet de « Ressourcerie d'Agglomération » (DGDU), dont l'objectif est de structurer les débouchés par rapport aux dons collectés

Actions envisagées :

- Concevoir et modifier la signalétique des "zones réemploi" des déchèteries afin de communiquer sur l'existence de ces équipements.
- Concevoir et élaborer un guide du réemploi à destination du grand public dès lors que le fonctionnement des nouvelles "zones réemploi" du territoire sera établi.

Moyens humains

Les actions qui se situent aujourd'hui sur la définition de l'organisation sont pilotées en interne par la division gestion des déchets de la Direction de la Propreté mais aussi par le service développement économique solidaire (40 jours soit 0,2 ETP par an).

Les études sont réalisées en interne mais une sollicitation intervient également en externe

Sur le terrain, les acteurs de l'ESS contribueront activement à cette opération à l'avenir, de même que l'exploitant de la déchèterie

Moyens financiers

Coût prévisionnel pour la gestion de 9 « zones réemploi » : 208 k€ en investissement, 85 k€ en fonctionnement (sur 6 mois)

Coût de l'étude DGDU : 35 k €

Moyens techniques

-

Partenaires mobilisés

En interne : autres services en dehors de la Direction de La Propreté de la Métropole de Lyon (DGDU, voirie, DLB, développement économique,...)

En externe : prestataires d'exploitation, associations, école d'architecture de Lyon

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

L'opérationnalité des actions envisagées dans le cadre de ce marché permettra de dégager les réussites de l'organisation, ainsi que les pistes d'amélioration. Il semble cependant possible aux collectivités d'inclure un tel dispositif dans le renouvellement de marchés sur l'exploitation de déchèteries.

Difficultés rencontrées

La spécificité de cette action réside dans la gestion des « recycleries » : les associations ne viendront plus directement dans l'enceinte des déchèteries pour récupérer les dons. Mais ce sont les exploitants qui devront prendre en charge ces flux (de la réception jusqu'au transport). Les dons déposés le matin par les usagers seront acheminés l'après-midi vers les associations

Le projet « Ressourcerie d'Agglomération » est fondé sur une innovation sociale qui a pour but de favoriser l'émergence d'activités et de générer de nouvelles opportunités de création de valeurs économiques, sociales et environnementales.

Recommandations éventuelles

Il faut bien identifier les acteurs pouvant intervenir, et dégager en amont le rôle de chacun dans l'organisation.

Mots clés

REEMPLOI | PREVENTION DES DECHETS | RECYCLERIE | DECHETERIE | MENAGE | ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) | DECHET ENCOMBRANT | BOIS

Dernière actualisation

Janvier 2017

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Elsa THOMASSON

elsa.thomasson@ademe.fr

Direction régionale Auvergne-
Rhône-Alpes